



Au Président du CPAS

Service	Votre lettre du	Vos référence	Nos référence	Date	Annexe(s)
Subventions & Marchés Publics				2008-06-16	

Concerne: décompte fonds mazout saison 2007-2008

Madame la Présidente, Monsieur, le Président,

Suite à la clôture de la période de chauffage 2007-2008 nous voulons vous informer des dernières étapes importantes pour le décompte final.

Votre CPAS doit, tel que prévu dans l'Art. 213 § 2 de la loi programme du 27 décembre 2004, avoir transmis tous les dossiers électroniques au SPP au plus tard pour le 31 juillet 2008. Vu que toute communication se fait par voie électronique, nous ne réceptionnerons plus de disquette ni de papiers. **A partir du 01 août 2008**, plus aucune information ne pourra être encodée dans le système.

Après le contrôle par l'administration des données encodées, le décompte final de votre CPAS sera élaboré et vous sera transmis dans le courant du **mois d'août**. Il sera tenu compte des dossiers approuvés 2007-2008, des corrections de dossiers des années précédentes et des adaptations suite à une éventuelle inspection sur place.

Début **septembre**, le solde du décompte final vous sera versé ainsi que la première avance de la saison de chauffage 2008-2009.

Nous insistons pour que tous les CPAS respectent précisément les directives ci-dessus afin de pouvoir garantir un traitement rapide des dossiers.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration,

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Van Geertsom Julien,
Président du SPP Intégration Sociale